

L'hon. Mme Fairclough: Évidemment, je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit là-dessus. Tout cela s'est passé il y a très longtemps. Je sais qu'au cours des années les Indiens ont souffert de diverses lois adoptées par tous les gouvernements, mais je n'ai aucune base sur laquelle asseoir un jugement. Je n'irai pas accuser qui que ce soit d'avoir maltraité les Indiens, ni accuser ces derniers d'avoir exigé plus que ce qui leur revient de droit.

Pour ce qui est du rapport McKenna-McBride, je dirai à l'honorable député, cependant, que la loi de 1920 l'a annulé, et il faut se rappeler que non seulement des terres ont été enlevées aux Indiens mais que d'autres ont aussi été ajoutées aux réserves indiennes existant à ce moment-là. Il y a eu une certaine compensation. Je ne saurais dire s'il y a eu une compensation pour le terrain perdu dans le cas d'une bande en particulier, mais, de toute façon, je conviens avec l'honorable député qu'il s'est passé, au cours des ans, des choses qui n'auraient pas dû se produire. Il ne m'appartient pas, cependant, d'en juger les responsables.

M. Winch: Je sais qu'il est une heure, mais je n'ai qu'une brève question à poser et je demande au comité de me permettre de la poser. Le ministre peut-il me renseigner sur le point que voici? Bien que nous ayons l'accord McKenna-McBride de 1912 et la loi de 1920, il n'en reste pas moins qu'un décret du conseil a été adopté en 1939 au sujet des ventes. Y a-t-il des terres que détiennent encore les Indiens de la Colombie-Britannique qui peuvent être vendues ou dont on pourrait disposer de quelque autre façon aux termes de l'accord McKenna-McBride?

L'hon. Mme Fairclough: Nous devons consulter l'annexe de l'accord dont j'ai déjà parlé.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Wratten: Avant de signaler quelques points à l'attention de madame le ministre, j'aimerais profiter de l'occasion pour la remercier, ainsi que ses fonctionnaires, des nombreux services qu'ils m'ont rendus depuis que je siège en cette enceinte et depuis que l'honorable représentante occupe sa présente fonction.

Je tiens à aborder en premier lieu un problème que j'ai déjà soulevé à maintes reprises dans cette enceinte, et qui intéresse le conseil préposé à l'administration de la justice, à la réserve des Six-Nations, à Brantford. Je sais que l'administration judiciaire est du ressort

[M. Winch.]

provincial, mais c'est avec intérêt que j'ai appris de la bouche du ministre ce matin que le gouvernement fédéral, il y a bien des années, assumait la responsabilité pour les réserves situées au Canada.

Je le répète, la réserve des Six-Nations est située dans le comté de Brant, le plus petit comté de la province de l'Ontario, et c'est l'une des plus vastes réserves de la province. Il semble injuste que la ville de Brantford ait à assumer les frais afférents aux causes des Indiens devant les magistratures de comté et les cours suprêmes, sans recevoir aucune compensation du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral devrait nous aider, surtout au moment où chaque municipalité cherche à alléger le fardeau de ses contribuables. Voilà un domaine où le gouvernement fédéral devrait nous venir en aide. Je ne veux pas m'étendre sur ce point, le ministre connaissant bien les chiffres. Nous les avons déjà versés au compte rendu et le ministre connaît nos sentiments là-dessus.

Un autre problème a surgi depuis mes dernières observations sur les questions indiennes. Il s'agit du service d'ordre dans la réserve des Six-Nations. Il y a quelques années, un accord stipulait que la Gendarmerie royale devait faire la police de la réserve. Malheureusement, depuis la prétendue émeute, la Gendarmerie en a graduellement rejeté le fardeau sur la police provinciale. Ce n'est pas ainsi que la police devrait être assurée. Si la Gendarmerie royale doit maintenir un détachement de trois ou quatre gendarmes dans la réserve pour y assurer la police, qu'elle le fasse et ne passe pas les appels à la police provinciale. Le détachement de Brantford de la police provinciale se trouve installé à quelque 12 ou 14 milles du centre de la réserve, si bien que les gens de la réserve, quand ils font appel à ce détachement, ne reçoivent pas toute la protection voulue. J'aimerais que le ministre examine l'entente qui existe entre son ministère et celui de la Justice, afin d'établir avec exactitude quelles fonctions incombent à la Gendarmerie royale du Canada sur cette réserve. Si la Gendarmerie est censée y maintenir l'ordre public, qu'on lui commande de le faire au lieu de s'en décharger sur la police provinciale.

Il y a encore une autre question que j'aimerais porter à l'attention du ministre. Si j'en crois les journaux, certaines améliorations ont été apportées à la protection contre les incendies sur la réserve. J'ai parlé de cela en juin dernier; depuis lors la réserve a été le théâtre de plusieurs incendies; une fois quatre enfants ont été brûlés à mort et une autre fois, une personne. Le service des incendies de Brantford est excellent, comme celui d'ailleurs du canton. Ces deux services, qui